

Communiqué

Pour diffusion immédiate

BCE CONVERTIRA UNE PARTIE DE SES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE AA EN ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE AB

MONTREAL (Québec), le 23 août 2007 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a annoncé aujourd'hui que 9 918 414 de ses 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série AA, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AA ») ont été remises à des fins de conversion en actions privilégiées de premier rang, série AB, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AB »), à raison d'une action pour une. En conséquence, BCE émettra 9 918 414 nouvelles actions privilégiées de série AB le 1^{er} septembre 2007. Le reste des actions privilégiées de série AA qui n'auront pas été converties resteront en circulation et continueront d'être inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole BCE.PR.A.

Les actions privilégiées de série AA donneront droit, à chaque trimestre, pour la période de cinq ans débutant le 1^{er} septembre 2007, à un dividende fixe calculé selon un taux fixe annuel de 4,800 %, tel que et lorsque déclaré par le conseil d'administration de BCE.

Les actions privilégiées de série AB donneront droit, pour la période de cinq ans débutant le 1^{er} septembre 2007, à un dividende mensuel en espèces ajustable et variable, tel que et lorsque déclaré par le conseil d'administration de BCE. Les actions privilégiées de série AB seront inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole BCE.PR.B et elles devraient commencer à se négocier, sous les réserves d'usage concernant leur émission, à l'ouverture des marchés le 28 août 2007.

Le 30 juin 2007, BCE a annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue de son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers' Private Capital (la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario), Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC. En vertu et sous réserve des modalités de l'entente définitive, telle que modifiée, le groupe d'investisseurs a convenu d'acquérir la totalité des actions privilégiées de série AA en circulation au prix de 25,76 \$ par action et la totalité des actions privilégiées de série AB en circulation au prix de 25,50 \$ par action, ainsi que, dans chacun des cas, les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet (au sens donné à ce terme dans l'entente définitive). Tout comme pour l'acquisition par le groupe d'investisseurs des actions ordinaires de BCE et des autres séries d'actions privilégiées de BCE en circulation, la conclusion de ces acquisitions est conditionnelle à l'obtention de certaines approbations, y compris l'approbation des actionnaires de BCE et celle des organismes de réglementation, et à la satisfaction de diverses autres conditions de clôture. Si ces approbations ne sont pas obtenues et que les autres conditions de clôture ne sont pas remplies ou renoncées, le groupe d'investisseurs n'acquerra alors aucune action de BCE, y compris aucune des actions privilégiées de série AA ou série AB.

Le conseil d'administration de BCE Inc. a obtenu de ses conseillers financiers des avis quant au caractère équitable, d'un point de vue financier, de la contrepartie devant être payée pour les actions privilégiées.

À propos de BCE Inc.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada et fournit un ensemble de services de communications des plus complets et des plus novateurs à ses clients de résidence et d'affaires au Canada. Assurés sous la marque Bell, ils comprennent les services téléphoniques local, interurbain et sans fil, l'accès Internet haute vitesse et sans fil, les services IP-large bande, les services des technologies de l'information et des communications (ou services à valeur ajoutée), ainsi que les services de télévision directe par satellite et par VDSL. Les autres intérêts de BCE comprennent Télésat Canada, un pionnier et un chef de file mondial dans la gestion et l'exploitation de systèmes par satellite, et une participation dans CTVglobemedia, première société canadienne de médias. Les actions de BCE sont cotées en Bourse au Canada et aux États-Unis.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives concernant l'acquisition proposée des actions ordinaires et des actions privilégiées de BCE Inc. et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations prospectives sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et hypothèses. Les résultats ou événements dont il est question dans ces déclarations pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. En conséquence, vous êtes mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives.

La conclusion de l'acquisition proposée des actions est assujettie à certaines modalités et conditions, y compris, sans s'y limiter : (i) l'approbation du CRTC, du Bureau de la concurrence, d'Industrie Canada et d'autres instances gouvernementales concernées, (ii) le niveau d'approbation requis des actionnaires de BCE, (iii) les approbations nécessaires des tribunaux et (iv) certains droits de résiliation mis à la disposition des parties dans l'entente définitive. Ces approbations pourraient ne pas être obtenues, les autres conditions de la transaction pourraient ne pas être remplies conformément à leur intention et/ou les parties à l'entente définitive pourraient exercer leurs droits de résiliation et, dans une telle éventualité, la transaction proposée en vertu de laquelle les actions de BCE Inc. seraient acquises pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée, selon le cas. L'incapacité de conclure la transaction proposée pourrait avoir une importante incidence défavorable sur le cours des actions de BCE Inc. En outre, selon les circonstances d'un éventuel défaut de conclure la transaction proposée, BCE Inc. pourrait devoir payer au groupe d'investisseurs d'importants frais et coûts.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué sont faites à la date du communiqué. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. De plus, nous n'avons aucune obligation de commenter les attentes ou déclarations de tierces parties concernant la transaction proposée. Pour plus de détails au sujet de certains de ces facteurs de risque et hypothèses et d'autres éléments, voir l'entente définitive datée du 29 juin 2007, telle qu'amendée, le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2007 de BCE Inc. daté du 31 juillet 2007, ainsi que la circulaire de procuration de la direction de BCE Inc. datée du 7 août 2007, tous déposés par BCE Inc. auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponibles à www.sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à www.sec.gov).

Renseignements :

Pierre Leclerc
Relations avec les médias, Bell Canada
514 391-2007
1 877 391-2007
pierre.leclerc@bell.ca

Thane Fotopoulos
Relations avec les investisseurs, BCE
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca